

INFORMATION IMPORTANTE

COVID-19



CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS ET DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPES

Cher Client,

Face à la crise sanitaire sans précédent que traverse notre pays, et compte-tenu des décisions prises par les Autorités et leurs recommandations, CREASSUR active, à compter de ce jour 17 mars 2020, son **Plan de Continuité d'Activité (PCA)**.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir prendre note des informations et modes opératoires qui devraient nous permettre de travailler ensemble de manière optimale dans les prochaines semaines.

ACCUEIL

Afin de préserver la santé et la sécurité de chacun, **il ne nous est désormais plus possible de recevoir vos visites au Cabinet.**

Dorénavant, et afin de maintenir le même niveau de service et répondre à vos besoins d'une manière optimale, **tous vos contacts et demandes devront être effectués par mail ou téléphone** auprès de vos interlocuteurs habituels qui resteront opérationnels et à votre écoute.

Nos horaires sont aménagés : Du lundi au vendredi inclus de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

DEPLACEMENTS

Nos déplacements en clientèle sont suspendus.

Nous vous invitons à nous transmettre, de préférence par voie dématérialisée, tous les éléments indispensables à la bonne gestion de vos dossiers et au respect des différentes échéances. De notre côté, nous privilégierons aussi l'usage des outils numériques.

COMPTABILITÉ

Nous favoriserons les virements bancaires.

Ainsi, pour le règlement de vos sinistres, nous vous inviterons à nous transmettre votre **Relevé d'Identification Bancaire**.

De même, pour le règlement de vos primes, nous vous remercions de préférer le virement au chèque, sur le compte ci-dessous :

SAS COMPTOIR REGIONAL D'ASSURANCES
IBAN : FR76 1660 6050 1100 0589 7669 323
BIC : AGRIFRPP866

Le prélèvement reste possible.

Soyez certain que notre équipe est pleinement mobilisée à vos côtés pour vous offrir le meilleur service possible durant cette période difficile.

Bien à vous

Jean-Marie BELLERY
Président